

LA RENAISSANCE ET LA RELANCE DES ECONOMIES AFRICAINES FACE AUX DEFIS POSES PAR LE COMMERCE INTERNATIONAL

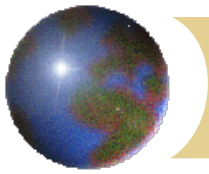
La réponse du Sénégal

Présentation: Dr Chérif Salif SY

CODESRIA

Conférence *GUY MHONE*

Dar es Salam du 20 au 21 Décembre 2010.

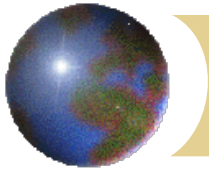


Contexte du pays

✚ Diagnostic sommaire de l'économie sénégalaise

❏ **1960-1994 : une croissance à long terme faible et irrégulière**

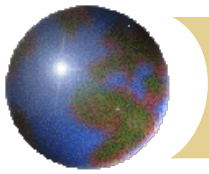
- une croissance réelle du PIB de 2,2% (moyenne 1960-1980) ;
- un taux de croissance démographique de 2,7% ;
- une inflation annuelle au dessus de 15% ;
- un taux d'épargne intérieure passé de 6% en 1960 à environ 2% en 1980 ;
- un taux d'investissement resté faible, à 15%;
- un déficit budgétaire de 12% du PIB, avec une masse salariale absorbant plus de 50% des recettes courantes;
- un service de la dette extérieure représentant le tiers des exportations;
- un déficit extérieur courant pesant 14,5% du PIB, hors transferts officiels.



Contexte du pays (suite)

✦ 1980-1994 : la longue période des ajustements internes

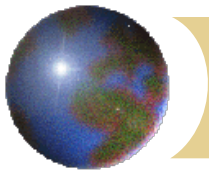
- En dépit de longs efforts d'ajustement, la croissance économique sur la période 1980-1994 reste structurellement faible (2,2% en moyenne);
- Le coefficient d'intensité capitalistique est resté presque identique en 35 ans alors qu'il est au multiplié par 2 à 5 pour les pays concurrents;
- Toutefois les infrastructures d'hydrauliques et de télécommunications constituent de notables exceptions.



Contexte du pays (suite)

✚ 1994 : tournant décisif avec la dévaluation du FCFA de 1994

- La croissance réelle du PIB par habitant est devenue positive.
- Il est passé de 721 \$ en 2001 à **816 \$** en 2005.
- L'incidence de la pauvreté des individus baisse de 68% en 1994 à 57% environ en 2002;
- Le taux d'investissement grimpe de 15% dans les années 80 à 19-22% sur la période 1994- 2000,
- 1994-2000, taux de croissance: 4,3%;
- 2001-2006, PIB moyen annuel : 4,85;
- Un endettement ramené à 18% du PIB, après annulation de la dette pour bonne conduite ;
- Un taux d'inflation moyen annuel sur la période 2000/2005 de **1,5%** ;
- Taux d'investissement actuel: 24-25%;
- Un taux d'électrification rural qui est passé de 6% en 2000 à **12,5%** dès 2004 ;
- Réduction de l'impôt sur les sociétés de 33% à **25%** ;



La SCA (stratégie de croissance accélérée)

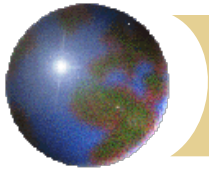
**✦ La SCA est donnée par le Président de la République,
Maître Abdoulaye Wade en Mai 2004**

✦ Objectif de la SCA :

- Installer le Sénégal dans le camp des pays émergents en portant sur la longue période le taux de croissance à 7-8% et :
- 1) doubler le PIB sur 10 ans ;
- 2) doubler le PIB par habitant sur 15 ans.

✦ La méthodologie de la SCA

- Élaborée par l'État, le secteur privé, la société civile, les partenaires au développement et les partenaires sociaux;

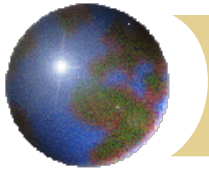


La SCA (suite)

composantes essentielles :

- ❖ **1 - la mise en place d'un environnement de classe internationale :**
 - Création du Conseil Présidentiel de l'Investissement (CPI).
 - Agence nationale chargée de la Promotion des Investissements et des Grands Travaux (APIX);
 - Agence pour le Développement et l'Encadrement des PME (ADEPME);
 - Agence Sénégalaise de Promotion des Exportations (ASEPEX);
 - Agence pour la Promotion des Sites Industriels (APROSI)

- ❖ **2 - identification et la promotion de grappes porteuses de croissance.**
 - Agriculture Agrobusiness ;
 - • Technologie de l'Information et de la Communication ;
 - • Tourisme, Industrie culturelles et Artisanat d'Art ;
 - • Textile confection ;
 - • Produit de la Mer et Aquaculture.



La SCA (suite)

✚ Les limites de la SCA

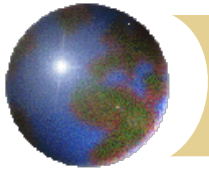
✚ Le problème énergétique au Sénégal

✚ 1 - type d'énergie :

- Produits pétroliers : 53,4 %
- Biomasse : 37,8 %
- Électricité : 8,8%

✚ 2 - secteur :

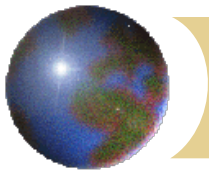
- Transport : 39,6%
- Industrie : 3,0 %
- Autres secteurs : 6,8 %
- Ménages : 50,6 %



La SCA (suite)

Situation des pays d'Asie dit « émergents » :

- Part de l'industrie dans l'énergie commerciale distribuée tourne autour de 55%;
- Les transports 20%;
- Les ménages 25%;
- 75% en moyenne, pour toutes les entreprises;
- Taux d'épargne et Taux d'investissement, respectivement de l'ordre de 35%.



La SCA (suite)

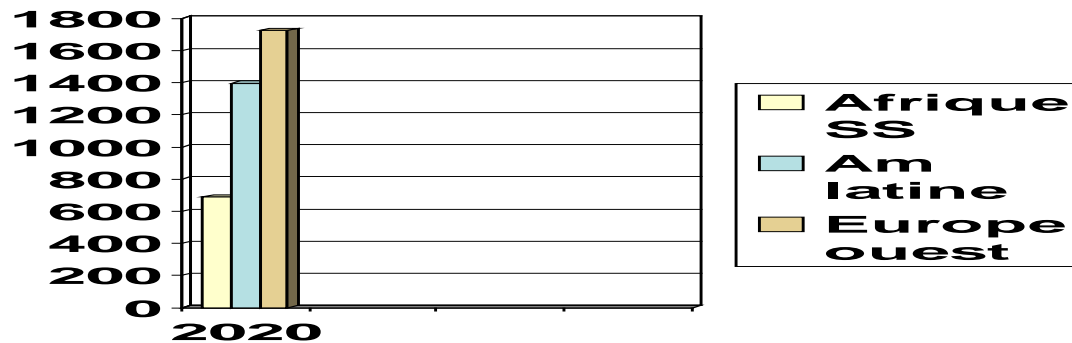
Consommation d'Énergie primaire en 2020

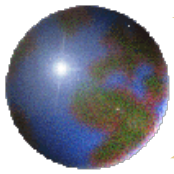
Afrique subsaharienne : 690

Amérique Latine : 1397

Europe de l'Ouest : 1726

Source des tableaux : Sarlos et E. Gnansounou, communication au 1^{er} symposium sur l'énergie au Sénégal, 1995

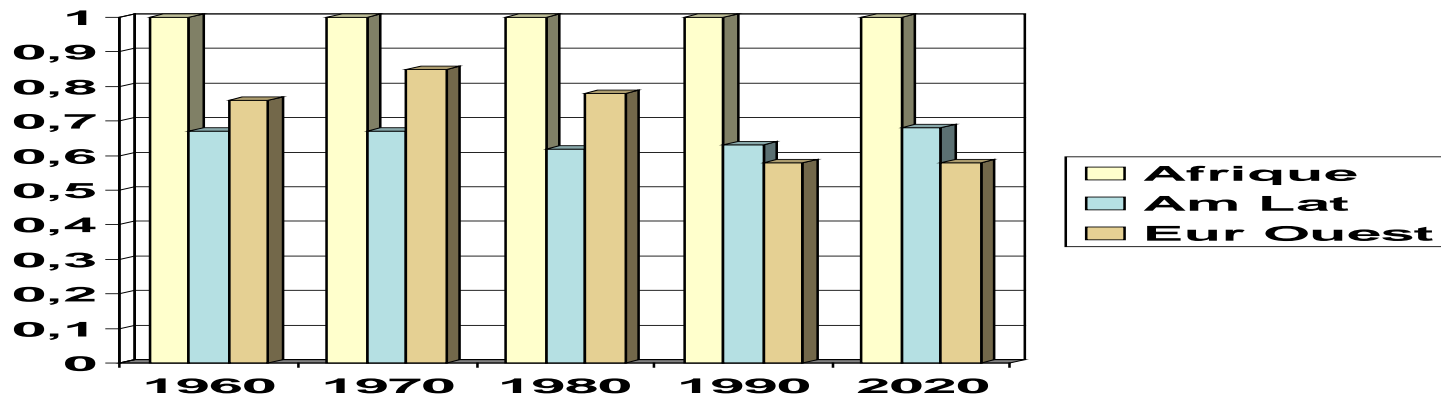


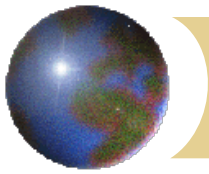


La SCA (suite)

Intensité énergétique comparé

	1960	1970	1980	1990	2020
Afrique	1	1	1	1	1
Amérique Latine	0.67	0.67	0.62	0.63	0.68
Europe de l'Ouest	0.76	0.85	0.78	0.6	0.58

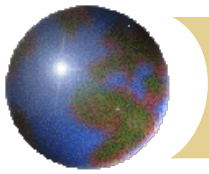




Programme des Services Agricoles et Organisations de Producteurs (PSAOP 1)

✚ OBJECTIF DU PSAOP

1. renforcement des capacités des organisations de producteurs;
2. mise en place de services en conseil et recherche agricole et rural capables de répondre à la demande paysanne ;
3. amélioration des systèmes d'information agricole permettant un meilleur accès des producteurs aux marchés ;
4. amélioration des services de contrôle et de gestion de la qualité pour permettre aux produits agricoles sénégalais de mieux répondre aux normes de compétition internationale ;
5. renforcement des services publics de formulation des politiques et de suivi-évaluation

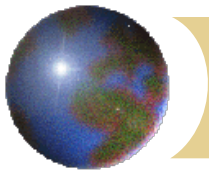


PSAOP 1 suite

Composantes du Projet

- ❖ **Composante A : Appui au Système de recherche agricole** avec la création du Système National de Recherche Agro-Sylvo-Pastorale (SNRASP)
(FNRAA, ISRA, ITA)
 - Sous-composante A1 : Renforcement du FNRAA et de la gestion stratégique du SNRASP
 - Sous-composante A2 : Mise à niveau et maintien des capacités de recherche scientifique des acteurs du SNRASP

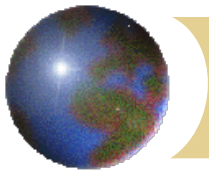
- ❖ **Composante B : Services de conseil agricole et rural (ANCAR)**
 - Sous-composante B.1 : Appui au pilotage stratégique et méthodologique du système national de conseil agricole et rural;
 - Sous-composante B.2 : Renforcement de l'offre de services de conseil agricole et rural.



PSAOP 1 suite

Mécanismes institutionnels et d'exécution

- (a) un Comité de pilotage
- (b) une Unité de Coordination technique et fiduciaire (**UCTF**)
- (c) une agence d'exécution par composante et/ou sous-composante, pour un total de sept agences d'exécution :
 - FNRAA, l'ISRA et l'ITA
 - l'ANCAR,
 - l'ASPRODEB
 - Ministère de l'Agriculture,
 - Ministère de l'Élevage



PSAOP 1 suite

✦ RESULTATS OBTENUS DE LA PREMIERE PHASE

Organisations de producteurs :

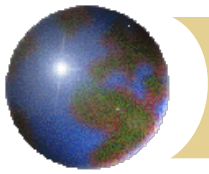
- (a) fonctionnement satisfaisant du Fonds de Services Ruraux Régis par la Demande ;
- (b) financement par le CNCR de ses propres coûts de fonctionnement (à l'exception des activités de service public) sur ses propres ressources.

Conseil agricole et rural

- (a) le gouvernement est actionnaire minoritaire de l'ANCAR ;
- (b) l'ANCAR a réussi à établir un service de conseil agricole décentralisé, co-géré avec les organisations de producteurs, couvrant au moins 142 communautés rurales ;
- (c) les organisations de producteurs sont les principaux actionnaires de l'ANCAR et contribuent à ses coûts de fonctionnement.

Fonds National de Recherche Agricole et Agro-alimentaire (FNRAA)

Le Fonds est doté de la personnalité morale et juridique et fonctionne de façon satisfaisante.



PSAOP 1 suite

ISRA

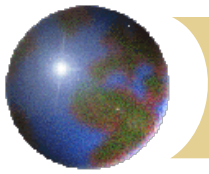
- (a) l'ISRA fonctionne de façon satisfaisante et conformément aux dispositions contenues dans ses divers manuels sur l'organisation et la gestion ;
- (b) les systèmes de gestion financière et comptable fonctionnent de façon appropriée,

ITA

- (a) l'ITA fonctionne de manière satisfaisante et conformément aux dispositions contenues dans ses divers manuels sur l'organisation et la gestion ;

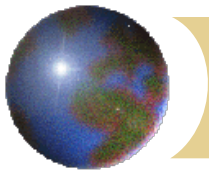
Ministères de l'Agriculture et de l'Élevage

- (a) les fonctions nécessaires au développement agricole, menées tant par l'ANCAR, la SODEFITEX, la SAED et les Organisations Professionnelles ont été évaluées et toute duplication évitée.
- (b) les ministères centrent leurs efforts uniquement sur leurs fonctions de service public notamment en matière de formulation de politique, de réglementation et de contrôle et de suivi-évaluation.



PSAOP2

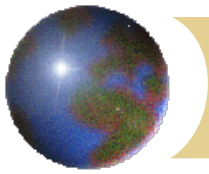
- ✦ L'objectif de la première phase (PSAOP1) était de réformer le cadre institutionnel et l'environnement des services agricoles, tout en appuyant l'habilitation des organisations de producteurs. Le résultat général de la première phase a été jugé **satisfaisant** par le Rapport de fin d'exécution considérant que le programme a contribué de manière efficace à l'habilitation des organisations de producteurs, à mettre en place des services agricoles décentralisés et régis par la demande dans une partie des zones rurales du Sénégal, ainsi qu'au renforcement de leur réactivité et de leur responsabilité envers les producteurs.
- ✦ Outre les résultats obtenus sur le terrain, les réformes et approches promues par le PSAOP1 ont, semble-t-il, fortement influencé les fonctionnaires et les décideurs dans les départements ministériels.
- ✦ La promulgation d'un nouveau cadre réglementaire pour l'agriculture (Loi d'orientation agrosylvo-pastorale – LOASP), en juin 2004, a apporté une reconnaissance légale aux réformes institutionnelles appuyées par le PSAOP et confirmé leur intérêt et leur pertinence.



PSAOP2

La 2^{ème} phase vise au renforcement de l'accès des petits producteurs aux services et innovations agricoles efficaces et diversifiées, en vue d'augmenter, de diversifier et/ou de stabiliser leurs productions en mettant en place le dispositif suivant :

- La mise en place du Projet de Développement des Marchés Agricoles (**PDMAS**),
- L'appui des opérateurs économiques impliqués dans les chaînes de distribution agricole, depuis les producteurs jusqu'aux exportateurs.
- Le lancement du Projet de lutte d'urgence contre les criquets en Afrique (**AELP**) ;
- Le démarrage du Projet de Gestion intégrée des ressources marines et côtières (**GIRMaC**) ;
- Le lancement du Projet de Développement local et participatif (**PLDP**).
- La prise en charge du programme de décentralisation et renforcement des infrastructures rurales, les organisations communautaires et les services sociaux.

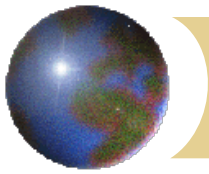


CONCLUSION

Comme pour la SCA, le Sénégal en 2004, a adopté la LOASP (Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale) qui sert de cadre de politique pour le PSAOP2. Ces lois accorde une reconnaissance légale aux réformes proposées et pilotées par la SCA et le PSAOP et représentent un signe d'engagement politique et de viabilité institutionnelle.

Les orientations du secteur agricole portent sur la création d'un environnement attractif et incitatif en milieu rural qui vise la transformation de l'agriculture familiale en appuyant la promotion de l'exploitation agricole familiale par le passage de systèmes extensifs de production à des systèmes intensifiés, diversifiés, durables et respectueux des ressources naturelles.

Elles visent aussi à favoriser l'émergence d'un entrepreneuriat agricole et rural en organisant les métiers, les organisations et les exploitations de la manière suivante:

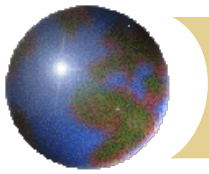


- Statut juridique des métiers de l'agriculture et des organisations professionnelles agricoles
- Protection sociale des personnes exerçant les métiers de l'agriculture
- Statut juridique des exploitations agricoles.

Les résultats du PSAOP 2 ne sont malheureusement pas tout à fait satisfaisant, si on prend ses deux composantes les plus importantes; la composante OP et l'Agence nationale de conseil agricole et rural (ANCAR).

L'évaluation de la satisfaction des services offerts, révèlent que le PSAOP en tant que programme, n'est pas très connu par les OP en zone rurale : seules 9% d'entre elles affirment le connaître. L'ANCAR et l'ASPRODEB sont connues par seulement 27% des OP enquêtées.

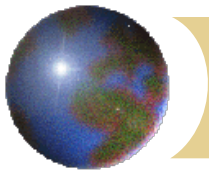
Par rapport aux services fournis par ces agences d'exécution, les niveaux de satisfaction des ruraux ne sont pas des élevés; 26% affirment une absence totale d'adéquation entre les besoins et les conseils divulgués par l'ANCAR ; une proportion de 32% des OP juge très limité le degré d'organisation atteint avec le soutien de l'ASPRODEB.



Le niveau de vulnérabilité des ménages est assez élevé et concerne 53 à 59 % des ménages sont en situation de vulnérabilité. Le niveau de La couverture des besoins alimentaires et l'absence de dotations en biens durables pour la plupart des ménages reste relativement faible. La productivité agricole demeure à son niveau d'il ya 20 ans.

En réalité, la SCA et le PSAOP sont en train de changer les comportement et les mentalités. La mobilisation de l'ensemble des zones agro-écologiques pour consolider la politique agricole est entravée par la situation sénégalaise, caractérisée par de fortes contraintes institutionnelles et agro-climatiques différenciées.

Le développement agricole étant un processus évolutif aidé par l'ingéniosité et l'innovation de l'homme, il exige que la recherche soit davantage encouragée, car c'est seulement par la recherche et l'investissement dans agriculture que le pays s'affranchira de sa dépendance envers les importations de vivres et s'assurera un taux d'emploi rural plus élevé.



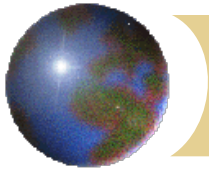
Au delà des aspects techniques, les leviers de la sécurité alimentaire doivent également s'appuyer sur la promotion des facteurs d'incitation au renforcement des dotations factorielles.

L'investissement en infrastructures sociales de base (accès à l'eau potable, aux postes de santé, au marché, au crédit, etc.) constitue un préalable. Cela participera à la contribution d'un environnement propice au développement, à la création d'emplois ruraux et d'opportunités et, partant, la fixation des populations au niveau de leur terroir.

En définitive, pour bien marcher sur ses deux jambes, le pays a besoin de résoudre les deux phénomènes simultanés suivants :

(i) le rôle marginal de la croissance de la consommation et de l'investissement privé dans l'expansion de la demande globale ; et

(ii) la forte concentration de la croissance autour d'un nombre restreint de secteurs économiques qui, de surcroît, ne sont que faiblement exportateurs.



**JE VOUS REMERCIE
POUR VOTRE ATTENTION**